

l'annuaire électronique

L'objectif premier de l'annuaire électronique est d'améliorer le service d'information des usagers sur les numéros d'appel de leurs correspondants, tout en assurant une économie par rapport à l'extension du système actuel : annuaire papier et service manuel de renseignements.

La mise à disposition, pour les usagers volontaires, d'un terminal vidéotex (Minitel) accédant à la liste informatisée des abonnés permet de fournir un renseignement de meilleure qualité :

- le service fonctionnera 24 h sur 24,
- les informations seront mises à jour continuellement,
- les usagers auront accès aux renseignements sur toute la France dès 1984.

La souplesse du programme informatique facilite la recherche en cas d'incertitude sur le nom et l'adresse exacte du correspondant recherché grâce à :

- l'extension orthographique (recherche phonétique),
- l'extension géographique,
- la recherche par mots clés.



Le Minitel en Ille-et-Vilaine.

En outre, l'annuaire électronique permet d'atteindre trois objectifs fondamentaux pour mettre un service d'information général à la disposition de tous les usagers :

- la mise au point et la fabrication d'un terminal vidéotex compact à bas prix et d'usage aisé : le Minitel,
- la constitution de bases de données de grande taille pouvant être réparties et disposant d'un langage d'interrogation accessible à tous,
- la création d'un réseau téléinformatique couvrant tout le territoire, capable de donner accès aux sources d'information quelle que soit leur localisation, à un très grand nombre d'usagers simultanément.

le résultat des expérimentations

1978 : le Gouvernement Français décide de lancer l'expérimentation de l'annuaire électronique.

1980 : un test limité est réalisé à St-Malo avec 35 usagers privés et 20 usagers professionnels. Ce test a permis d'affiner la présentation des terminaux et les modalités du dialogue d'interrogation.

Mai 1981 : 1.400 abonnés de la région de Rennes sont équipés.

Fin 1982 à fin 1983 : équipement de tous les abonnés volontaires d'Ille-et-Vilaine.

Au terme de ces expérimentations, il s'avère que le principe du terminal à domicile est facilement compris et accepté (50 % de volontaires), que son usage se banalise, et que 80 % des personnes équipées souhaitent avoir accès à d'autres types de services.

le plan de développement

1981 : 300.000 terminaux commandés à la société Téléc-Alcatel

1982 : 200.000 terminaux commandés à Téléc-Alcatel et Matra

100.000 terminaux commandés à TRT-La Radiotechnique

1983 : 600.000 terminaux prévus en com-

mande.

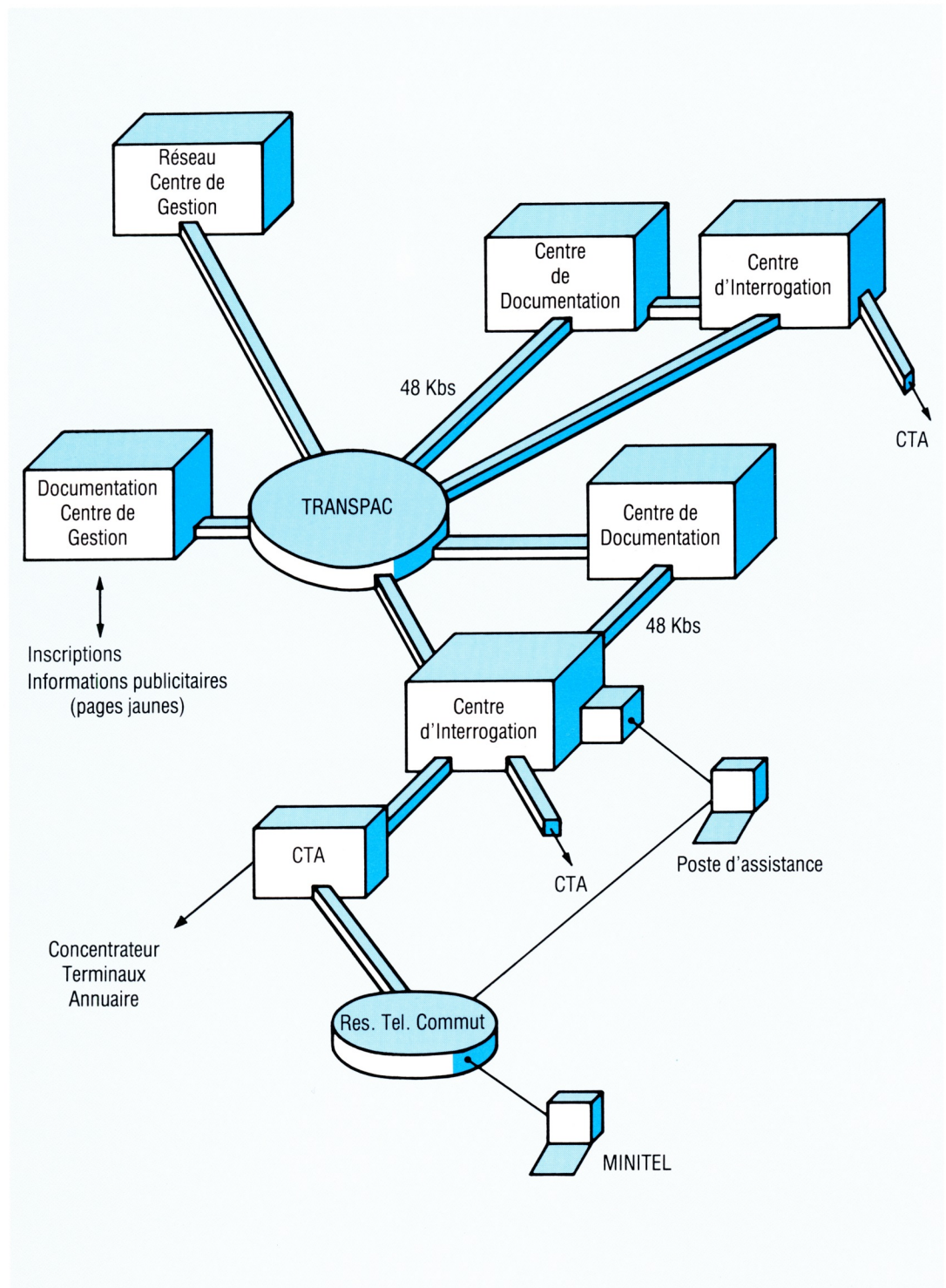
Le service annuaire électronique sera progressivement étendu à tous les départements ou régions qui en font la demande : 1983 : Paris — 1984 : Lille - Strasbourg - Marseille.

les conditions de commercialisation

Dans le cadre du service annuaire électronique, le terminal de consultation est compris dans l'abonnement au même titre que l'annuaire papier qu'il remplace. La consultation de renseignements dans le département est gratuite, elle est taxée au même prix que le renseignement manuel pour les autres départements.

Pour le service Télétel professionnel, ouvert depuis le 1^{er} octobre 1982 sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce même terminal est proposé par le réseau commercial de l'administration en location-entretien au 1^{er} octobre 1982 : 70 francs par mois.

architecture du système annuaire électronique



le système

Les terminaux sont fournis par Télec-Alcatel, Matra et TRT-La Radiotechnique.

Cap Gemini Sogeti assure la coordination de l'ensemble et réalise les centres de documentation, où sont stockées et consultées les listes d'abonnés et les centres de gestion de données qui permet de les mettre à jour.

CIT-Alcatel est responsable de la mise en œuvre du réseau d'accès et de l'interface avec le réseau téléphonique, réalisé en technologie E 10 S.

SESA est pour sa part responsable du dialogue d'interrogation du service, du réseau

de commutation de données reliant les centres en collaboration avec TRT, et du centre de supervision du réseau. Les calculateurs sont des mini-calculateurs Mini 6 de CII-HB.

Le système informatique ainsi développé possède un grand nombre d'avantages :

- modularité : il convient aussi bien à des petits systèmes qu'à la gestion de très grosses base de données,
- flexibilité : il peut s'adapter à d'autres types de bases de données avec accès par mots clés et par noms.